

Mémoire sur le droit notarial

Par **Dominick**, le **17/07/2016** à **20:08**

Bonjour, je prépare actuellement un mémoire sur le droit notarial... faut d'abord dire que dans mon pays, l'association entre notaire est interdite. Ce mémoire va donc traiter d'un changement dans l'exercice de la profession. J'ai deux questions importantes et j'aimerais bien plusieurs opinions... Quels sont d'après vous, les avantages de l'exercice en commun? Et pensez vous que la profession notariale est elle toujours nécessaire?

Par **joaquin**, le **18/07/2016** à **11:50**

Bonjour

citation :

"faut d'abord dire que dans mon pays"

Quel pays ?

Cordialement
JG

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/07/2016** à **13:57**

Bonjour

Je rejoins Joaquim, il faudrait savoir de quel pays vous venez pour avoir une idée du contexte.

De manières générales, je pense que la profession de notaire est toujours nécessaire. Il est la garant du bon déroulé des successions. Il est aussi indispensable pour les VEFA dans le secteur protégé.

Pour ce qui est des avantages d'un exercice en commun, il y a d'abord le partage des coûts. Ensuite cela permet à certains notaires de se spécialisés et donc d'être plus efficace.

Par **joaquin**, le **18/07/2016** à **15:03**

Et j'ajouterais à tout ce qui vient d'être dit que le domaine du droit notarial est un domaine extrêmement vaste : successions, libéralités, droit immobilier, droit commercial, contrats de mariage, testaments... j'en oublie probablement. Faire uniquement un mémoire sur le "droit notarial" me paraît un peu étroit. Le mémoire risque plutôt d'être un ensemble de rapports compilés.

Cordialement
JG